

16 AVR. 2015

ARRIVEE

Délibération n° 2015-48

OBJET : MOTION RELATIVE AUX AMÉNAGEMENTS DE LA FRANGE SUD DU PLATEAU DE SACLAY

Siège social : mairie de Palaiseau
 Nombre de délégués en exercice : 58
 Présents : 50
 Présents et représentés : 56
 Votants : 56

Le jeudi 9 avril 2015, le Conseil Communautaire dont les membres ont été légalement convoqués par lettre le 03/04/2015, s'est réuni 20h30, sous la présidence de M. BOURNAT, à ORSAY, salle du Conseil communautaire.

DELEGUES PRESENTS

M. Jean-François	VIGIER	Commune de Bures-sur-Yvette
Mme. Irène	BESOMBES	Commune de Bures-sur-Yvette
Mme. Anne	BODIN	Commune de Bures-sur-Yvette
M. Michel	BOURNAT	Commune de Gif-sur-Yvette
Mme. Brigitte	BALE	Commune de Gif-sur-Yvette
Mme. Marie-Christine	FAURIAUX-REGNIER	Commune de Gif-sur-Yvette
M. Jean-Luc	VALENTIN	Commune de Gif-sur-Yvette
Mme. Anne	de ROCQUIGNY	Commune de Gif-sur-Yvette
M. Jean	HAVEL	Commune de Gif-sur-Yvette
M. François	ROMAIN	Commune de Gif-sur-Yvette
Mme. Lucie	SELLEM	Commune de Gometz-le-Châtel
M. Franck	GAUDART	Commune de Gometz-le-Châtel
M. Francisque	VIGOUROUX	Commune d'Igny
Mme. Patricia	LECLERCQ	Commune d'Igny
M. Christian	SEGERS	Commune d'Igny
Mme. Nathalie	FRANCESETTI	Commune d'Igny
M. Frédéric	DURO	Commune d'Igny
M. David	ROS	Commune d'Orsay
Mme. Marie-Pierre	DIGARD	Commune d'Orsay
M. Stanislas	HALPHEN	Commune d'Orsay
Mme. Michèle	VIALA	Commune d'Orsay
M. Pierre	BERTIAUX	Commune d'Orsay
Mme. Eliane	SAUTERON	Commune d'Orsay
M. Grégoire	de LASTEYRIE	Commune de Palaiseau
Mme. Véronique	LEDOUX	Commune de Palaiseau
M. Hervé	PAILLET	Commune de Palaiseau
Mme. Denise	CHALEM	Commune de Palaiseau

■ CAPS - Communauté d'Agglomération du Plateau de Saclay - Parc Orsay Université - 26, rue Jean Rostand - 91898 Orsay cedex

■ téléphone 33 (0)1 69 35 60 60 / télécopie 33 (0)1 69 35 66 37 / www.caps.fr / contact@scientipole.fr

■ Bures-sur-Yvette - Gometz-le-Châtel - Gif-sur-Yvette - Igny - Orsay - Palaiseau - Saclay - Saint-Aubin - Les Ulis - Vauhallan - Villiers-le-Bâcle



Délibération n° 2015-48

M. Pierre	COSTI	Commune de Palaiseau
Mme. Michelle	CHENIAUX	Commune de Palaiseau
Mme. Dieynaba	KAMARA	Commune de Palaiseau
M. Gilles	CORDIER	Commune de Palaiseau
M. Michel	ROUYER	Commune de Palaiseau
Mme. Chrystel	LEBOEUF	Commune de Palaiseau
M. Christian	PAGE	Commune de Saclay
Mme. Isabelle	de MONTGOLFIER	Commune de Saclay
M. Jean-Jacques	DEBRAS	Commune de Saclay
M. Pierre-Alexandre	MOURET	Commune de Saint-Aubin
M. Gérard	GUILLAN	Commune de Saint-Aubin
Mme. Françoise	MARHUENDA	Commune des Ulis
M. Paul	LORIDANT	Commune des Ulis
Mme. Ouïam	HAMMAN	Commune des Ulis
M. Babacar	FALL	Commune des Ulis
Mme. Marie-Elisabeth	MARTIN	Commune des Ulis
M. Hervé	LEFORT	Commune des Ulis
Mme. Michèle	DESCAMPS	Commune des Ulis
M. Jean	ROZNOWSKI	Commune des Ulis
M. Gilbert	PIANTONI	Commune des Ulis
Mme. Denise	GARCIA	Commune de Vauhallan
M. Patrice	GILBON	Commune de Villiers-le-Bâcle
Mme. Sophie	DEQUEKER	Commune de Villiers-le-Bâcle

DELEGUES ABSENTS REPRESENTES

M. Arnaud POIRIER pouvoir à M. Jean-François VIGIER
 M. Yann CAUCHETIER pouvoir à Mme. Anne de ROCQUIGNY
 Mme. Nicole ABRIAL pouvoir à M. Michel BOURNAT
 M. Eric HOUET pouvoir à M. Grégoire de LASTEYRIE
 Mme. Sonia DAHOU pouvoir à M. Gilbert PIANTONI
 M. François HILLION pouvoir à Mme. Denise GARCIA

DELEGUES ABSENTS EXCUSES

DELEGUES ABSENTS

M. Raymond	RAPHAEL	Commune d'Orsay
Mme. Claire	ROBILLARD	Commune de Palaiseau

DELEGUES QUI N'ONT PAS PRIS PART AUX VOTES



Délibération n° 2015-48

Secrétaire de séance : M. Michel ROUYER



16 AVR. 2015

ARRIVÉE

Délibération n° 2015-48

Objet : MOTION RELATIVE AUX AMÉNAGEMENTS DE LA FRANGE SUD DU PLATEAU DE SACLAY

Le Conseil Communautaire,

Sur rapport de M. Michel BOURNAT.

L'Opération d'Intérêt National (OIN) initiée sur le plateau de Saclay est destinée à faire émerger un projet à caractère scientifique et industriel mettant en synergie l'exceptionnel potentiel de recherche de ce territoire, pour accélérer les transferts de technologie et produire ainsi l'économie de l'innovation, c'est à dire l'emploi de « demain ».

La réussite de cette ambition nationale, portée par l'Etablissement Public Paris-Saclay (EPPS), repose sur un projet d'aménagement partagé, fortement inscrit dans un éco-territoire au service de ses habitants. Il s'agit de créer des quartiers connectés entre eux, avec les villes existantes, et au-delà avec les territoires à différentes échelles, par des moyens de déplacement efficaces. Ces quartiers dont la mise en œuvre est prévue dans le cadre de ZAC (quartier de l'école Polytechnique et quartier du Moulon) permettront non seulement l'implantation d'établissements d'enseignement supérieur, de centres de recherche et d'activités économiques, mais aussi la réalisation des logements, des équipements et des aménités indispensables pour rendre ce projet vivant et attractif, pour les populations présentes et futures. Ce dernier volet du projet est à l'évidence celui incombant aux collectivités locales.

Ainsi, l'aménagement de la frange sud du plateau de Saclay nécessite une parfaite concertation entre les acteurs concernés par son développement. C'est pourquoi, afin que chacun assume sa responsabilité politique et financière, les élus communaux et communautaires, l'Etat, le Conseil régional et le Conseil général ont adopté en septembre 2013 un projet de contrat de développement territorial (CDT). Ce contrat fédère l'ensemble des réalisations qui seront initiées sur le secteur allant de la frange sud du plateau de Saclay aux Ulis.

Les élus du territoire ont, jusqu'à présent, toujours accompagné la mise en œuvre de ce projet. Cela s'est traduit dans les faits par de nombreuses réunions publiques liées au CDT, par une participation active aux comités de pilotage, aux comités opérationnels, aux comités techniques, aux divers jurys liés aux appels à projets urbains et architecturaux et par un relai actif à travers la communication locale et ce, malgré le scepticisme de certains acteurs institutionnels et associatifs.

Aujourd'hui, les élus du territoire ne s'opposent pas à ce projet de Cluster-urbain, très important pour notre région et crucial pour notre pays ; cependant, ils rappellent clairement



Délibération n° 2015-48

et fortement que la réussite de ce projet passe par une exigence majeure fondée sur la confiance réciproque et un réel partenariat.

En effet, depuis plusieurs mois, et en dépit des demandes et alertes répétées, tant de la CAPS que des communes concernées, l'EPPS prend unilatéralement et trop souvent au prétexte de l'urgence, des décisions stratégiques techniques et financières, contraires aux attentes et souhaits des élus ;

- A l'échelle de la frange sud et de chaque quartier ; la vision globale initiale qui a présidé à l'élaboration des plans guides s'est peu à peu étioyée au profit de réflexions et procédures segmentées. Il en est ainsi, par exemple, de la conception de la lisière nord, qui d'un espace de transition écologique, est devenue, sans concertation ni validation, une juxtaposition d'ouvrages techniques et de compensation au détriment de la cohérence d'ensemble.
- Sur le caractère rural et la transition entre le plateau agricole et le développement des transports ; bien que la ZNAPF ait été sanctuarisée par décret, le tracé du métro de la ligne 18 conjugué à un éventuel doublement de la RD 36 pose des difficultés d'intégration sur le territoire entre Saclay et Villiers-le-Bâcle.
- Sur la pertinence d'une appréhension globale des quartiers de logements ; l'EPPS décide de lancer des consultations segmentées de logements étudiants et familiaux alors que les élus exigent d'avoir une vision globale des quartiers QEP et Moulon.
- Sur l'aménagement urbain du quartier familial au Moulon ; bien que les élus se soient prononcés sur un parti urbain, l'EPPS essaye d'imposer un choix différent en ne tenant pas compte de la légitimité des élus à décider de la composition urbaine, paysagère et des aménités de ce futur quartier.
- Sur l'aménagement du campus-vallée sur Bures et Orsay ; si l'aménagement du site de Launay et de la reconversion des bâtiments universitaires est une démarche partenariale entre l'Université Paris-Sud, les villes de Bures et d'Orsay et l'EPPS, il n'a cependant jamais été envisagé que ce dernier puisse lancer une réflexion de maîtrise d'œuvre urbaine sur le secteur de centre-ville de Bures sans l'accord express de la ville.
- En termes de fonctionnement urbain ; les questionnements et problématiques soulevés par les collectivités locales n'ont pas été appréhendés et étudiés à leur juste mesure. S'agissant par exemple du réseau de chaleur, l'EPPS, contrairement aux engagements pris en conseil d'administration, n'a jamais mis en place le comité de suivi adéquat et ce faisant, n'a jamais associé la CAPS à la négociation du CREM. De même, l'enjeu du stationnement n'a jamais fait l'objet d'une réelle appropriation par l'EPPS alors que la localisation, le nombre et le statut des espaces dédiés constituent une problématique majeure pour le bon fonctionnement de l'ensemble de la frange Sud, dans les quartiers et autour des gares. Enfin, le dimensionnement des espaces publics des deux ZAC, appelés demain à être des lieux de vie structurants, n'est toujours pas justifié par des usages particuliers et animations spécifiques (DECK, bande centrale, parc du Moulon, Carré des Sciences).



Délibération n° 2015-48

- Sur les infrastructures majeures de la frange Sud ; malgré les mises en garde répétées des collectivités, l'EPPS a lancé une multitude d'opérations d'aménagement alors même que les infrastructures viaires et de transport sont d'ores et déjà congestionnées aux heures de pointe. Il est indispensable que les axes structurants nécessaires à la bonne desserte soient programmés à des échéances brèves et certaines (RD 128, Christ de Saclay, échangeurs de Corbeville et de Polytechnique). Il paraît aussi primordial que les financements de ces ouvrages soient rapidement trouvés et que l'EPPS participe de façon conséquente à ces financements dans la mesure où le recalibrage de ces infrastructures est rendu nécessaire par la mise en œuvre de son projet d'aménagement.
- Sur le choix de recourir à un gestionnaire exonéré fiscalement ; alors que les collectivités auront à gérer de nombreux équipements publics – dans un contexte de raréfaction des dotations de l'Etat – l'EPPS décide de retenir pour la gestion des logements étudiants sociaux un bailleur exonéré fiscalement.
- Sur le devenir du CNEF ; l'EPPS prend le parti de rénover le site du CNEF alors que son maintien dans le parc du Moulon empêche toutes autres réflexions sur l'espace public auquel il fait face.

En conséquence, les élus du territoire exigent de :

- Participer au processus de lancement des grandes opérations d'aménagement et de valider toutes les intentions urbaines de ces futurs quartiers, sur le Moulon et sur Polytechnique, telles que ces opérations ont été définies et décidées par les Maires et les élus.
- Etre impliqués dans les orientations stratégiques transversales et valider les politiques publiques pour l'aménagement de la frange sud du plateau. Il en est ainsi de la politique hydraulique et notamment des systèmes de rétention et de gestion des eaux pluviales et des eaux usées, des systèmes de canalisations d'eau potable, du choix énergétique « réseau de chaleur » et de son éventuel transfert futur à la collectivité, de l'élaboration et de la mise en œuvre de la lisière nord et enfin des espaces de transition entre la plaine agricole et les futurs secteurs d'aménagements.
- Faire en sorte que l'EPPS, en tant que représentant de l'Etat, obtienne de celui-ci qu'il assure la coordination des engagements financiers inscrits au CPER et dans le CDT, financements sans lesquels rien ne peut aboutir sur la frange sud du plateau.
- Conditionner la poursuite de l'aménagement à la réalisation des grandes infrastructures viaires - déjà saturées - que cela soit au niveau des axes structurants (RN 118, RD 128, RD 36) que des portes d'entrées du plateau (Christ de Saclay, échangeur de Corbeville, ring de Polytechnique).
- Reprendre les équipements publics (infra et superstructures) figurant dans le Programme prévisionnel des équipements publics (PPEP) que si et seulement si les



Délibération n° 2015-48

caractéristiques techniques et les fiches de lots de ces équipements sont acceptées au préalable par eux-mêmes.

- Inscrire la problématique du stationnement public et privé au sein des quartiers.
- Choisir, pour la ligne 18, un métro enterré sur la partie située à l'ouest du Christ de Saclay le long de la RD 36.
- Réaffirmer le besoin de construire une gare supplémentaire en accompagnement du développement de l'éco-quartier Camille Claudel à Palaiseau.

Les élus de la CAPS et des villes du territoire rappellent qu'à travers leurs élections au suffrage universel, ils sont les seuls à avoir une légitimité complète pour assurer l'évolution équilibrée et harmonieuse de leur ville et pour protéger la qualité de vie de leurs habitants. Si l'Etat, à travers l'EPPS, a vocation à mener l'Opération d'Intérêt National sur le Plateau de Saclay, il ne peut le faire sans la participation active des élus et leurs accords à toutes les étapes de l'Opération. Rien n'est possible, ni envisageable sans un réel partenariat et sans un mode de prise de décision nécessairement partagé et accepté.

Si l'EPPS devait persister dans sa volonté incompréhensible de ne pas tenir compte des demandes légitimes des élus, alors des décisions seraient prises pour marquer un coup d'arrêt à tout aménagement ;

- Les élus du territoire (villes et CAPS) s'opposeront par tous moyens aux opérations d'aménagement du Plateau de Saclay et des vallées attenantes qui seraient en contradiction avec leurs attentes légitimes.
- Les élus de la CAPS, en coordination avec les communes, donneront mandat au Président pour poursuivre toutes actions contentieuses envers les actes pris par l'EPPS dès que les intérêts communautaires seront bafoués,
- Les élus de la CAPS prendront les délibérations nécessaires pour conditionner significativement la remise des ouvrages publics avant que les travaux ne puissent commencer.
- Les élus de la CAPS reverront la rédaction du contrat de développement territorial (CDT) pour indiquer de façon non équivoque aux services de l'Etat quelles seront les conditions de réalisation des logements familiaux et étudiants sur les ZAC en cours et à venir gérées par l'EPPS.

16 AVR. 2015

ARRIVEE



Délibération n° 2015-48

Fait et délibéré le jeudi 9 avril 2015
Extrait conforme à l'original



Le Président,

Michel BOURNAT

ADOPTÉE par (54 VOIX)

54 POUR : M. Jean-François VIGIER, Mme. Irène BESOMBES, M. Arnaud POIRIER, Mme. Anne BODIN, M. Michel BOURNAT, Mme. Brigitte BALE, M. Yann CAUCHETIER, Mme. Marie-Christine FAURIAUX-REGNIER, M. Jean-Luc VALENTIN, Mme. Anne de ROCQUIGNY, M. Jean HAVEL, Mme. Nicole ABRIAL, M. François ROMAIN, Mme. Lucie SELLEM, M. Franck GAUDART, M. Francisque VIGOUROUX, Mme. Patricia LECLERCQ, M. Christian SEGERS, Mme. Nathalie FRANCESETTI, M. Frédéric DURO, M. David ROS, M. Stanislas HALPHEN, Mme. Michèle VIALA, M. Pierre BERTIAUX, Mme. Eliane SAUTERON, M. Grégoire de LASTEYRIE, Mme. Véronique LEDOUX, M. Hervé PAILLET, Mme. Denise CHALEM, M. Pierre COSTI, Mme. Michelle CHENIAUX, M. Eric HOUET, Mme. Dieynaba KAMARA, M. Gilles CORDIER, Mme. Chrystel LEBOEUF, M. Christian PAGE, Mme. Isabelle de MONTGOLFIER, M. Jean-Jacques DEBRAS, M. Pierre-Alexandre MOURET, M. Gérard GUILLAN, Mme. Françoise MARHUENDA, M. Paul LORIDANT, Mme. Ouiam HAMMAN, M. Babacar FALL, Mme. Marie-Elisabeth MARTIN, M. Hervé LEFORT, Mme. Michèle DESCAMPS, M. Jean ROZNOWSKI, Mme. Sonia DAHOUE, M. Gilbert PIANTONI, M. François HILLION, Mme. Denise GARCIA, M. Patrice GILBON, Mme. Sophie DEQUEKER

0 CONTRE :

2 ABST. : Mme. Marie-Pierre DIGARD, M. Michel ROUYER



Délibération n° 2015-48

ID Télétransmission :
Date AR Préfecture :